



Rechercher

ok

Test éligibilité ADSL

Saisir votre n° de téléphone

Tester votre ligne

Abonnez-vous

Offres ADSL

Alice ADSL

Neuf

Neuf Fibre

Neuf Professionnel

Tele2

Orange

Numericable

Nordnet

SFR ADSL

Internet Mobile

iPhone

Unik

Neuf Twin

SFR Internet mobile

Tele2 mobile

Actualité

FAI

Technologie ADSL

Général

Arcep

Hardware Software

GPRS - UMTS

Logiciels Libres

Nos Dossiers

Brèves

Fil d'info

Tutoriels

Software

Hardware

Connexion ADSL

Configuration Modem

Communauté

Forum ADSL

Créer un Blog

Téléchargements

Faq

Glossaire

Recommander le Site

Chat

Clavarder

Outils

Test ADSL

Test de Débit

Test de connexion

Carte des Virus

Annuaire

Annuaire Echosdunet

Annuaire professionnel

Annuaire Blogs

Divers

Partenaires

Devenir Partenaire

Syndication

Ils reprennent nos infos

Ils nous référencent

informatique et liberté



Accueil Dossiers Brèves Forums ADSL Annuaire Livre d'or Plan Membres S'inscrire Contacts

[Accueil/Les brèves](#)

[Envoyer à un ami](#)

Un label pour les sites de santé

Ajouté le 02/12/2007 - Lu 584 fois - Auteur : musky00



Pas facile de s'y retrouver dans la jungle des sites [internet](#) qui traitent de la santé. On veut un renseignement sur une maladie et on en ressort dix fois plus malade !

Mais ce ne sera bientôt plus le cas. Les sites internet de santé sérieux, y compris les forums de discussion traitant de questions de santé, se verront, s'ils le souhaitent, estampillés du logo de la fondation Health On the Net (HON), une organisation non gouvernementale suisse, choisie et accréditée par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour mettre en oeuvre une certification basée

sur 8 critères de qualité :

1. Identification de la qualification des rédacteurs
2. Complémentarité (venir en complément, et non en remplacement de la relation du médecin avec son patient)
3. Confidentialité (préserver la confidentialité des informations personnelles soumises par les visiteurs du site)
4. Attribution (citer la/les source(s) des informations publiées et dater les pages santé)
5. Justification (justifier toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients de produits ou traitements)
6. Professionnalisme (rendre l'information la plus accessible possible, identifier le webmestre, et fournir une adresse de contact)
7. Transparence du financement (présenter les sources de financements)
8. Honnêteté dans la publicité et la politique éditoriale (séparer la politique publicitaire de la politique éditoriale).

"Aujourd'hui, un patient sur cinq environ, consulte un site Internet pour rechercher de l'information médicale ou de santé. C'est dans ce contexte de recours croissant à l'Internet santé que le législateur français a confié à la Haute Autorité de Santé (HAS) la mission d'établir une procédure de certification des sites Internet santé", indique la HAS dans un communiqué.

Il s'agit par ce biais de "sensibiliser les éditeurs de sites, installés sur le territoire français, en les mobilisant autour de la démarche de certification de leur site ; aider les internautes à identifier les sites de qualité ; informer les professionnels de santé de l'existence de cette démarche de certification pour les aider à orienter leurs patients et à échanger avec eux autour de l'information recueillie".

Source : [Haute Autorité de Santé](#)

Pas de commentaires, soyez le premier à commenter cette brève !

Ajouter un commentaire

Votre nom :

